

H.9-Nettoyage du pulvérisateur et mise à jour du registre des pulvérisations

Auteurs de la première édition : Franz Vanoosthuyse, Gérald Chouinard, Robert Maheux, Yvon Morin, Francine Pelletier et Maude Lachapelle

Auteurs de la mise à jour 2023: Franz Vanoosthuyse, Francine Pelletier et Stéphanie Gervais

Dernière mise à jour par les auteurs : 3 octobre 2024

Pourquoi rincer et nettoyer le réservoir et le pulvérisateur?

- Les résidus de pesticides présents sur la machinerie peuvent contaminer les personnes qui entreraient en contact avec cette dernière lorsqu'elle est remise et/ou lors de la préparation de la bouillie de la prochaine pulvérisation.
- Les surplus de bouillie à l'intérieur du pulvérisateur (plomberie et réservoir) peuvent contaminer l'utilisateur et causer de la phytotoxicité lors du prochain traitement.
- Dépendant de sa composition, la bouillie peut aussi corroder ou abîmer certaines pièces d'équipement.
- Le rinçage du circuit complet de pulvérisation après chaque utilisation est l'une des opérations les plus importantes pour obtenir et maintenir des performances optimales de la machinerie.

Pensez aux pratiques préventives décrites dans le document [Mise en visibilité des situations d'exposition cutanée aux pesticides et des pratiques de prévention](#) produite par l'IRSST et celle recommandée par les membres du Réseau-pommier :

- Ne jamais s'appuyer sur la cuve.
- Utiliser une caisse pour accéder au pulvérisateur.
- Aménager un quai de chargement pour faciliter l'accès au pulvérisateur.
- Porter un écran facial tout au long de l'opération du nettoyage.

Comment procéder?

Premièrement, le port d'un EPI est essentiel pour effectuer cette opération. Consultez la fiche [Utilisation sécuritaire des pesticides](#) pour les équipements de protection individuelle et leur entretien.

Il importe de vérifier si votre pulvérisateur est équipé d'un dispositif qui permet de récupérer les restes de bouillie au fond du réservoir. Si ce n'est pas le cas, en fonction de la grosseur et du type de pulvérisateur ainsi que de l'angle d'inclinaison de la cuve, il peut rester de 6 à 30 L de bouillie dans le système de pulvérisation (tuyauterie et réservoir), lorsque la pompe commence à aspirer de l'air. Pour éliminer cette bouillie efficacement et selon des normes environnementales acceptables, les solutions suivantes sont généralement utilisées :

- Rincer l'intérieur du réservoir une à trois fois avec un volume d'eau propre (10 portions d'eau pour 1 portion de bouillie) Voir le calcul à la page 5 de la fiche [La manipulation des pesticides et la gestion des contenants](#) de la *Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine du MAPAQ*. Les

pulvérisateurs plus récents peuvent être équipés d'une cuve de rinçage de cette capacité, qui facilite cette opération dès que la pulvérisation est terminée.

- Les pièces importantes du pulvérisateur, telles que les filtres et les buses, doivent être nettoyées soigneusement en suivant les recommandations du manufacturier. Il faut vérifier également l'étiquette des produits utilisés pour connaître les restrictions et recommandations spéciales. Utilisez un détergent recommandé – jamais d'eau de javel – pour cette opération.
- L'extérieur du pulvérisateur peut être nettoyé à l'eau et au savon avec une laveuse à pression, dans une zone réservée à cette fin. Attention aux éclaboussures! Les distances à respecter sont les mêmes que celles de l'entreposage. Voir le [code de gestion des pesticides](#) ou la fiche sur [L'utilisation des pesticides \(homologation, vente, entreposage et application\) et la loi](#).

Que faire des eaux de rinçage?

Les eaux de rinçage produites lors du rinçage final de la cuve à la fin de la pulvérisation peuvent représenter une quantité importante de liquides contenant de faibles concentrations de pesticides. Il est interdit de jeter les eaux de rinçage dans l'égout pluvial ou sanitaire ou encore dans un équipement qui s'y déverse. Choisissez plutôt une des options suivantes décrites sur le site [Déchets de pesticides](#) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques du Québec :

- Les épandre sur la superficie déjà traitée lorsque cette opération ne nuit pas à l'efficacité du traitement.
- Si ce type d'élimination ne convient pas, les épandre dans une zone peu à risque, loin des cours d'eau, des lacs et des puits (50 m ou plus).

Lorsque la situation se présente, il est possible de récupérer les eaux dans un réservoir étanche.

Lorsque le rinçage et le nettoyage s'effectuent sur un site sensible, celui-ci doit être effectué dans l'aire de rinçage décrite plus bas sur une matière imperméable (par exemple, sur l'asphalte ou une aire souple) munie d'un drain collecteur qui amènera les eaux contaminées dans un récipient fermé.

Les eaux contaminées peuvent être confiées à un service de décontamination ou être traitées directement à la ferme par un système de traitement par biofiltration.

L'aire de rinçage peut être la même que celle de la préparation des mélanges de produits phytosanitaires. Le document [Aire de rinçage d'équipement de pulvérisation et système de traitement des effluents phytosanitaires - Feuille technique 80432 du MAPAQ](#) vous explique en détail le cadre réglementaire, le choix du site, la préparation du terrain, critère de conception, l'effluent à traiter et le système de traitement ainsi que le biofiltre. Dans le document [Hiérarchie des moyens de prévention contre les pesticides: Comment isoler les travailleurs du danger](#), Franz Vanoosthuyse présente quelques photos d'aire de rinçage souple.

Les entreprises agricoles qui utilisent des pesticides doivent en tout temps le faire de façon **sécuritaire** et **conforme à la réglementation** en vigueur. Les recommandations ci-haut visent à assurer la sécurité des opérations de nettoyage et ces recommandations peuvent être plus exigeantes que la réglementation. Consultez la fiche [L'utilisation des pesticides \(homologation, vente, entreposage et application\) et la loi](#) pour les exigences légales.

N'oubliez pas!

- Après la pulvérisation, prenez une bonne douche en prenant soin de bien savonner et de rincer à fond toutes les parties de votre corps pouvant avoir été exposées aux pesticides. Après la douche, enfillez des vêtements propres.
- Une courte vidéo intitulée [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été produite afin de présenter comment porter, retirer et nettoyer adéquatement les équipements de protection individuelle pour la préparation et l'application d'un pesticide.
- Remplissez toujours votre registre de pesticides en fonction des exigences du ministère de l'environnement et du « registre des intrants de production » du [Guide de salubrité pour les fruits de verger](#) (registre H1 de Canada GAP) si exigé par votre emballleur. Voir la fiche [Introduction à la production fruitière intégrée](#) pour les informations essentielles à consigner dans un registre.

Pour en savoir davantage

[La manipulation des pesticides et la gestion des contenants](#) de la *Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine*, MAPAQ

[Code de gestion des pesticides](#)

[Aire de rinçage d'équipement de pulvérisation et système de traitement des effluents phytosanitaires - Feuille technique 80432 du MAPAQ](#)

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec* 2015. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC